

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

PRESENTS : *Antoine MARTINEZ, Josette AILLOUD, Capucine DOMINGUEZ, Nicolas HERNANDEZ, Maud CHEVALIER, Claude VASSEUR, Anne PEREZ, , Cédric LAVABRE, Sandra HEINRICH, Carine CADILLAC, Philippe LAGARDE, Sylviane GUILLEM, Amandine CARVAHLO*

EXCUSES : *Laurent HANDCHUMACHER* pouvoir à : *Philippe LAGARDE,*
Laetitia KLEYKENS pouvoir à : *Sandra HEINRICH*

1) Approbation du PV du CM du 10 mars 2022

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité*

2) Subventions aux associations.

Suite aux demandes des associations les propositions de subventions sont les suivantes :

- VTT Club : 1 200 €
- APE Les Quintillous : 1000 €
- Soca Cruz : 2 000€

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité*

3) Subventions école

Il est proposé d'accorder comme chaque année à OCCE une subvention pour les déplacements de 3000 € soit 500 € par classe pour l'année scolaire 2021- 2022

et d'attribuer au RASED une subvention de 188,50 € soit 1,30 € X 145 élèves

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité*

4) Vote du budget

4.1 – Vote du compte administratif 2021 du budget principal

(Pour ce point de l'ordre du jour, le maire ne prend pas part au vote.)

Le compte administratif 2021 fait apparaître le résultat suivant

Section de fonctionnement	prévision	réalisation
Dépenses	920 129 €	648 310,58 €
Recettes	920 129 €	1 005 922,43 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 357 611,85 €

Section d'investissement	prévision	réalisation
Dépenses	808 547€	465 082,46 €
Recettes	808 547€	570 526,39 €

Soit un excédent d'investissement de : 105 443,93 €

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité*

4.2 - Vote du compte de gestion 2021

Le conseil municipal doit approuver le compte de gestion 2021 envoyé par l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité*

4.3 - Affectation du résultat 2022

il est proposé d'affecter le résultat 2021 au budget primitif 2022, comme suit :

- ⇒ 357 611,85 € en recettes de fonctionnement, au compte 002 « excédent antérieur reporté »
- ⇒ 105 443,93 € en recettes d'investissement, au compte 001 « excédent antérieur reporté »

4.4 - Vote des taux 2022 de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Il est proposé de fixer les taux des 2 taxes comme suit :

Impôt	Proposition des taux 2022 (inchangés depuis 12 ans)
taxe foncière municipale sur les propriétés bâties : 18,31% plus taxe foncière départementale sur les propriétés bâties : 21,45%	39,76 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties	73,07 %

Le produit fiscal attendu en 2022 sera de 319 450 €

Dans un contexte budgétaire toujours tendu (baisse des dotations de l'Etat et progression des dépenses de fonctionnement courantes), nous faisons le choix de ne pas augmenter la pression fiscale.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

4.5 - Vote du budget primitif 2022

Le projet de budget primitif 2022 s'établit comme suit :

BP 2021	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses et recettes	973148 €	551 112€

➤ **Délibération adoptée par 14 voix, 1 abstention : Anne Perez**

5) Vote du règlement de l'utilisation du locale des associations des services techniques

Il est proposé au conseil municipal de valider le règlement d'utilisation du local des associations proposé par la commission vie sociale

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

6) Déclassement d'une parcelle communale

Suite aux accords passés entre les différentes parties il est demandé au conseil municipal le classement de la parcelle municipale le long de la bibliothèque pour la cédée au propriétaire mitoyen en gardant la servitude de l'évacuation des eaux

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**